

Appels à propositions à destination de la société civile
Précisions sur les documents

13. Format et signature de la proposition

13.1 La proposition doit être saisie ou écrite dans une encre indélébile et doit être signée par le soumissionnaire ou par une ou des personnes dûment autorisées à lier le soumissionnaire à un contrat. Ladite autorisation doit être prouvée par procuration écrite légalisée accompagnant la proposition.

Question : Comment faire et où doit-on signer la proposition ? A quelle page svp ?

Réponse : Selon le formulaire d'appel à propositions, les propositions doivent être signées. La signature doit être apposée en dernière page du formulaire de soumission de proposition technique (Annexe B2-3).